

# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°34

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 05/06/2020	L'an deux mille vingt Le onze juin à dix huit heures et quarante cinq minutes
<b>DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC</b> 15/06/2020	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de <b>M. BAZOT Ludovic, maire de la commune</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 11 Présents : 10 Absent(s) : 1 Votants : 11	<b>Etaients présents</b> : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER – Olivier FLIGNY – Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT  <b>Absent représenté</b> : Sylvain GUICHARD par Alain PIGEONNIER  <b>Secrétaire de séance</b> : Madame ROBERT Isabelle  <b>Le quorum</b> étant atteint durant toute la délibération
<b>DÉLIBÉRATION N°34</b>  <b>OBJET :</b> <b>Elections des délégués au Syndicat Mixte Gestion De La Fourrière Animale (SMGFA)</b>	Monsieur le Maire dresse la liste des syndicats dans lesquels, un membre titulaire (ou plusieurs) ou un membre suppléant (ou plusieurs) doit(vent) siéger pour représenter la commune. Une synthèse de présentation des différents syndicats a été adressée aux conseillers par voie dématérialisée en amont de cette séance afin qu’ils puissent se positionner sur les différents syndicats.  - <b>Vu</b> le résultat des élections municipales de mars 2020  Le conseil municipal après en avoir délibéré,  <b>Décide</b> de procéder à l’élection, au scrutin secret, des délégués titulaires et du délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Mixte Gestion de la Fourrière Animale (SMGFA)  Compte tenu du résultat de vote :

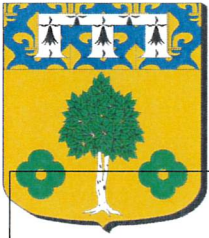
Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY EN VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)  
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30

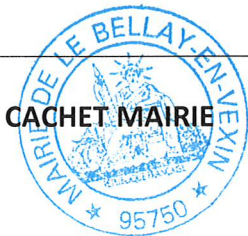




# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE	TITULAIRE OU SUPPLEANT
FLIGNY	Olivier	Conseiller	1 Grande rue Prolongée	TITULAIRE
GUICHARD	Sylvain	Conseiller	1 Grande rue Prolongée	SUPPLEANT

**Ont été élus délégués titulaires et suppléant de la commune auprès  
du Syndicat Mixte Gestion de la Fourrière Animale (SMGFA)**



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 12 juin 2020

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,

**Ludovic BAZOT**

Liberté • Égalité • **Fraternité**



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY EN VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)  
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30





Accueil Mairie <mairie@lebellayenvexin.com>

## Réponse automatique (was: [INTERNET] Délibération 34/2020 élection délégués SMGFA)

1 message

**PREFF95 pref-actesdescollectiviteslocales** <pref-actesdescollectiviteslocales@val-doise.gouv.fr>

19 juin 2020 à 10:21

A : Accueil Mairie <mairie@lebellayenvexin.com>

Bonjour,

Nous accusons réception de l'acte que vous avez transmis ce jour, afin que vous puissiez certifier de son caractère exécutoire.

Le présent AR est transmis automatiquement exceptionnellement, compte-tenu du contexte actuel de restriction des déplacements, en application du décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant règlementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

**Dans le cadre du contrôle de légalité, les actes sont reçus automatiquement sur l'adresse fonctionnelle toutefois les actes transmis le samedi et le dimanche ou un jour férié ne sont visés qu'à compter du jour ouvré suivant.**

Cordialement,

Le Bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité

Préfecture du Val d'Oise

CS 20105

5, avenue Bernard Hirsch

95010 CERGY-PONTOISE CEDEX